

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 111

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

PRU La Savine : participation départementale à la requalification de la "Petite Savine" à Marseille 15ème par la Logirem

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 98 du 30 mai 2008, la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé la convention concernant le programme de rénovation urbaine de La Savine.

Par délibération n° 184 du 20 mars 2009, la Commission permanente a approuvé la convention spécifique à passer avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Par délibération n° 115 du 20 décembre 2012, elle a approuvé l'avenant n° 4 qui prolonge sa durée jusqu'au 31 décembre 2015.

Le 27 septembre 2013, par délibération n° 36, la Commission permanente a approuvé l'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention financière du PRU de La Savine.

Par délibération n°11 du 29 mai 2015, l'avenant de clôture n°3 à la convention pluriannuelle du PRU a été approuvé par la Commission permanente qui a acté sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.

Une autorisation de programme (AP n° 2013-16020N) d'un montant total de 1 575 000 € a été inscrite au budget départemental au titre de la délégation logement, pour financer l'opération suivante :

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Dans le cadre de la convention ANRU La Savine, le GIP Marseille Rénovation Urbaine soumet à notre décision de financement, une demande de subvention de 1 575 000 € sur une base subventionnable de 10 937 904 € concernant les travaux de restructuration de la cité « La Petite Savine » à Marseille 15^{ème} par le maître d'ouvrage, la LOGIREM.

La Petite Savine est un ensemble constitué de 3 bâtiments F1, F2 et F3 situé chemin du Vallon des Tuves comprenant aujourd'hui 125 logements. La présente opération devrait ramener le nombre de logements à 105 après restructuration, avec les objectifs suivants :

- la requalification architecturale associée à la recomposition interne des logements,
- l'adaptation des typologies aux besoins des ménages
- l'amélioration des performances énergétiques et la réduction des charges des ménages locataires.
- La sécurisation et l'aménagement des parties communes.

Les caractéristiques financières de cette opération sont détaillées en annexe I.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020	1012646	ANRU La Savine	204-72- 204182	2013- 16020N	1 575 000 €
<i>Total à engager</i>					1 575 000 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » d'une subvention de 1 575 000 € sur une dépense subventionnable de 10 937 904 €, destinée à la restructuration de l'ensemble « La Petite Savine » par la LOGIREM dans le cadre de la convention ANRU La Savine.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2013-16020N dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL